



Assemblée générale

UN LIBRARY

DEC 4 1981

UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/C.5/36/L.24
2 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 103 de l'ordre du jour

COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE L'AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Incidence de l'inflation et de l'instabilité monétaire

Cuba : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Gravement préoccupée par l'augmentation du coût de l'inflation qui a des effets graves sur le budget de l'Organisation des Nations Unies et sur les ressources budgétaires de l'ensemble du système des Nations Unies,

Préoccupée aussi par la persistance de l'inflation et de l'instabilité monétaire dans les pays développés où l'Organisation des Nations Unies effectue ses dépenses et par ses effets sur les pays Membres qui ne sont pas responsables des pertes subies de ce fait,

Estimant que pour financer les pertes considérables qui résultent de l'inflation et de l'instabilité monétaire, il est nécessaire de recourir à une procédure complémentaire pour aider à financer des dépenses que ces éléments représentent dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies,

1. Prie le Secrétaire général d'établir une étude détaillée des effets de l'inflation et de l'instabilité monétaire sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et de la présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session;

2. Demande en outre que soit fournie dans ladite étude une indication quantitative de l'incidence de l'inflation et de l'instabilité monétaire au cours des trois derniers exercices biennaux dans les pays développés où les organismes des Nations Unies ont leur siège.
